



# EGOUTS

## Département de la Voirie

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au greffier de la Ville, et portant à l'endos "Soumissions pour égouts," seront reçues au bureau du greffier de la Ville jusqu'à vendredi, à midi; le 11ème jour de décembre 1908, pour la construction des égouts dans les rues ou parties de rues ci-dessous mentionnées avec les raccordements nécessaires suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau du soussigné, à savoir:

RUE TUPPER—De la rue St-Mathieu à la rue Fort.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de la Voirie, après la réception des dites soumissions.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournis au bureau de l'inspecteur de la Ville.

Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,  
*Inspecteur de la Cité.*

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE.  
Montréal, 28 novembre 1908.



# SEWERS

## ROAD DEPARTMENT

SEALED TENDERS addressed to the undersigned and endorsed "Tender for Sewers", will be received at the office of the City Clerk until noon Friday the 11th of December 1908, for the construction of sewers in the undermentioned streets or sections of streets with the necessary connections according to the sections and specifications on view in the office of the undersigned, viz:

TUPPER STREET—From St. Matthew to Fort street.

Tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following the reception of said tenders.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The Committee reserve the right of accepting tenders for one or more sewers.

Proprietors wishing connections must notify the City surveyor at once, as after sewers are completed, permit must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City surveyor, all in accordance with By-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,  
*City Surveyor.*

CITY SURVEYOR'S OFFICE,  
CITY HALL,  
Montreal, 28th of November 1908.



# SERVICE DE LA VOIRIE

## Avis aux Charretiers

Avis est par les présentes donné aux charretiers qui se proposent de charroyer la neige des rues pour le compte de la Cité de Montréal, durant la prochaine saison d'hiver, qu'ils devront avoir sur leurs traîneaux des boîtes de la grandeur suivante:

CHARGE SIMPLE—Longueur: 5 pieds et 6 pouces; hauteur: 4 pieds; largeur: 3 pieds.

CHARGE DOUBLE—Longueur: 12 pieds; hauteur: 3 pieds et 6 pouces; largeur: 5 pieds.

Nul traîneau non pourvu de boîtes ayant les dimensions sus-mentionnées ne sera employé.

(Par ordre),

JOHN-R. BARLOW,  
*Inspecteur de la Cité.*

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,  
HÔTEL DE VILLE.  
Montréal, le 4 décembre 1908.



# ROAD DEPARTMENT

## Notice to Carters

Carters intending to haul snow from the streets for the City of Montreal during the coming winter season, are hereby notified that the boxes on their sleighs must be of the following size:

SINGLE LOAD—5 feet and 6 inches long; 4 feet high and 3 feet wide.

DOUBLE LOAD—12 feet long; 3 feet and 6 inches high and 5 feet wide.

No sleighs but those having boxes of the above-mentioned sizes will be employed.

(By order),

JOHN-R. BARLOW,  
*City Surveyor.*

CITY SURVEYOR'S OFFICE,  
CITY HALL,  
Montreal, Dec. 4th. 1908.